Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_027-DE

Schéma de mutualisation des services

Rapport d'avancement

2017

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_027-DE

SOMMAIRE

1. Enjeux de mutualisation 3

2. Etat et formes privilégiées de mutualisation en 2017 6

3. Vers des formes plus abouties de mutualisation en 2018 8

4. Effets de la mutualisation sur l'effectif et le personnel 9

ANNEXE : état exhaustif de la mise en œuvre du schéma de mutualisation des services entre la CAD et ses Communes 10

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_027-DE

1. Enjeux de mutualisation

1.1 Contexte législatif national et transcription au niveau local :

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme d es Collectivités Territoriales (RCT) a rendu **obligatoire la réalisation d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre ceux d'une communauté et ceux de ses communes**. Ainsi, l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose qu'« afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services, entre les services de l'EPCI à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant le mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement ».

Dans ce contexte et compte-tenu de la pression budgétaire liée à la baisse des dotations de l'Etat, nécessitant de rechercher de nouvelles marges de manœuvre pour maintenir une capacité d'investissement facteur d'attractivité du territoire, la Communauté d'Agglomération Dracénoise et ses communes ont élaboré et adopté fin 2015 un schéma de mutualisation des services (délibération communautaire n° 2015-137 du 17 décem bre 2015).

Pour ce faire, la CAD a préalablement mis en place un groupe de travail transversal portant sur la mutualisation. La synthèse des travaux a été présentée au Bureau communautaire du 07 juillet 2014 et un travail partenarial entre la CAD et les Communes s'est engagé durant l'été 2014 pour préciser les attentes des Communes et définir les actions les plus pertinentes.

Trois enjeux forts ont constitué le fil conducteur de cette démarche :

- **La qualité** : il convient au travers de la mutualisation de maintenir et optimiser la qualité du service rendu aux usagers.
- **L'efficience** : les mutualisations vont permettre de développer, diversifier l'offre de services et de rendre le fonctionnement de tous les services plus efficace.
- **La proximité** : les mutualisations doivent préserver les services de proximité indispensables à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité des communes.

Le Catalogue d'offre de services ainsi élaboré comporte trois axes traduisant une progression dans le processus d'intégration communautaire :

- **Axe 1 : la CAD et les communes partagent de l'information et des connaissances.**
- **Axe 2 : la CAD et les communes mobilisent de l'ingénierie et proposent des services.**
- **Axe 3 : la CAD et les communes créent des services communs.**

Chaque année, le projet de schéma de mutualisation doit faire l'objet d'une évaluation et donne lieu à une communication relative à l'état d'avancement des actions, par le Président de l'EPCI au Conseil d'Agglomération conformément aux dispositions de l'article L5211-39-1 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_027-DE

1.2 Objectifs généraux du Schéma de mutualisation des services :

Tout processus de mutualisation engagé par la CAD et ses Communes doit s'inscrire dans tout ou partie des objectifs généraux ci-après énoncés, qui traduisent la vision commune des élus et les principes selon lesquels les mutualisations devront être réalisées.

- **Améliorer le service rendu** à l'usager (proximité, efficience, équité et qualité) et développer, par la gestion en commun de moyens, des politiques publiques plus ambitieuses au service des usagers.

- **Renforcer la solidarité entre les collectivités** du territoire par la mise en commun des expériences, expertises et compétences, en acceptant le principe que la mutualisation puisse être à géométrie variable en fonction des besoins des communes, en prenant notamment en considération les capacités et besoins des plus petites communes.

- **Rationnaliser les dépenses publiques** en cherchant à mutualiser les activités effectuées de façon similaire et qui pourraient être optimisées si elles étaient exercées en commun.

- **Rationnaliser les structures et organisations**, mettre en relation des problématiques similaires pour les traiter à une échelle plus vaste que la commune.

- **Développer les expertises et les ressources** sur le territoire, améliorer et valoriser les compétences et savoirs :
 - S'appuyer sur les compétences des services municipaux pour les partager à l'échelle intercommunale.
 - Mettre à disposition des communes, qui ne pourraient les assumer seules, des expertises et compétences créées et cofinancées dans le cadre communautaire, développer des compétences nouvelles pour le territoire susceptibles de bénéficier aux communes qui ne disposent pas de ces compétences et / ou qui en exprimeraient le besoin.

1.3 Engagements réciproques de la CAD et des Communes

Les engagements réciproques de la CAD et des Communes portent sur les objectifs généraux ci-dessus énoncés, et concernent également les principes suivants :

- **La liberté offerte à chaque Commune de s'inscrire ou non** dans le projet de schéma de mutualisation et son offre de service.

- **La souplesse et l'adaptation** : la mutualisation doit être conçue comme un processus évolutif pouvant être à géométrie variable (toutes les Communes ne sont pas obligées de participer à tous les dispositifs proposés et peuvent s'engager diversement dans ceux-ci).

- **La lisibilité** : pour que la mutualisation soit réellement partagée et pour faciliter ainsi sa mise en œuvre, les exigences de transparence, communication et respect de chacun des acteurs doivent être prises en compte.

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_027-DE

L'intégration systématique, en amont, des **enjeux de ressources humaines** s'appuie sur 4 grandes problématiques : organisation, effectif, compétences et conditions d'exercices. La concertation et le dialogue social sont également privilégiés.

En effet, à terme, la mutualisation consiste à gérer les ressources humaines à l'échelle d'un territoire (continuité de service, professionnalisation des agents, plan de formation intercommunal, mobilité inter-collectivités, reclassement des agents à l'échelle intercommunale, amélioration des conditions de travail, renforcement de l'attractivité des postes notamment dans les petites communes). A cette fin, il conviendra de développer, dans le cadre du Schéma de mutualisation, une Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC).

Les engagements financiers reposent sur les principes de soutenabilité, de proportionnalité aux besoins des communes et services rendus, et de solidarité.

Le Schéma de mutualisation s'inscrit dans le Projet d'agglomération 2014 – 2020, décliné au travers du Plan Pluriannuel d'Investissement.

1.4 Modalités de gouvernance de la mutualisation :

Les modalités de gouvernance suivantes ont été actées :

- Daniel MARIA, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique est chargé du suivi du projet de mutualisation des services.

- Le comité de pilotage, composé des membres du Bureau communautaire est régulièrement informé de l'avancée des travaux et procède aux validations nécessaires.

- Des comités techniques sont montés entre les services intercommunaux et communaux, fonctionnels et/ou opérationnels concernées par l'action de mutualisation à développer.

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_027-DE

2. Etat et formes privilégiées de mutualisation en 2017

En 2017, les actions et organisations mutualisées se sont développées au gré des besoins manifestés et projets mis en oeuvre par la CAD ou les Communes (cf. tableau en annexe), empruntant le plus souvent des formes juridiques souples pour une mise en œuvre facilitée et réactive.

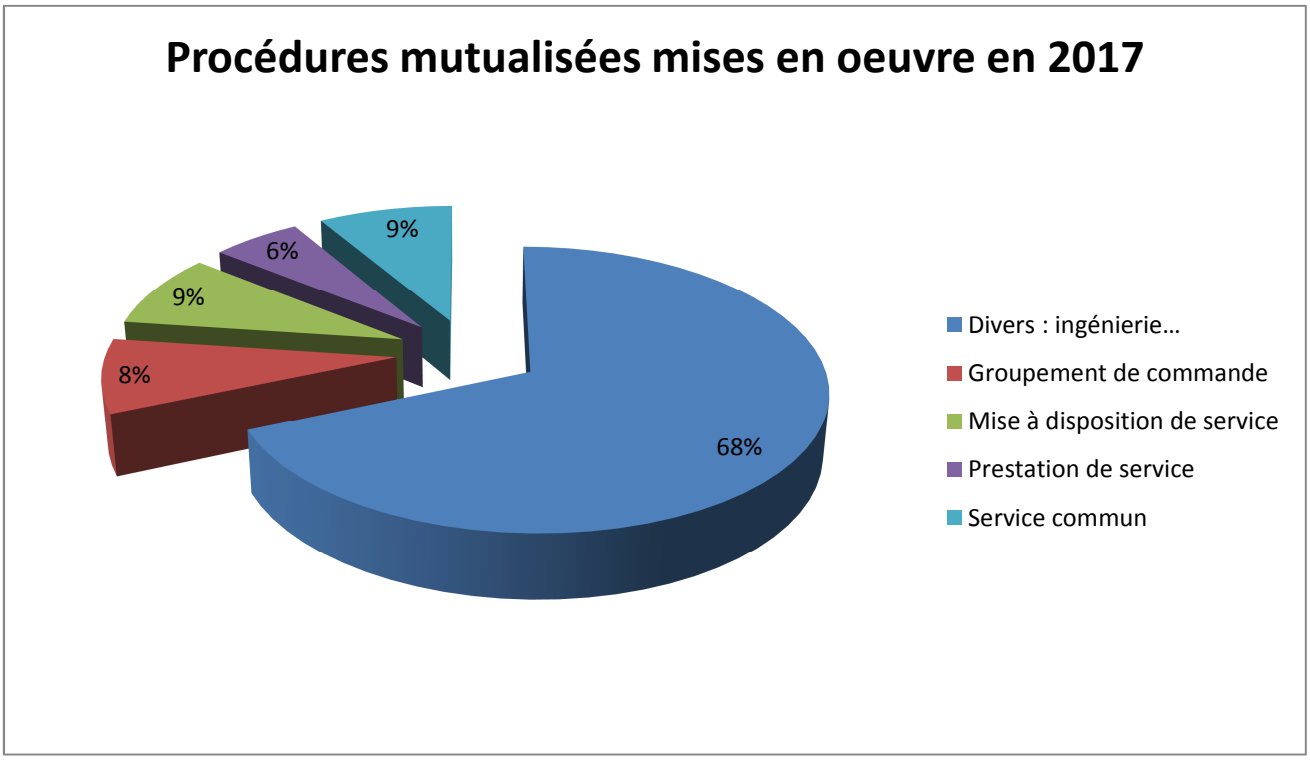
2.1 Etat de la mutualisation en 2017

Sur les 26 domaines d'actions prévus au Catalogue de l'offre de services, 14 sont lancés et en cours de réalisations (soit 54%).

8 actions (non initialement inscrites dans le Catalogue de l'offre de services) ont également été mises en place, par nécessité d'ajustement de l'organisation et d'efficience de l'action publique territoriale, dans les domaines suivants :

- Animation de réseaux de référents : marchés publics, communication ;
- Mise à disposition de personnels ou de services des Communes pour l'entretien et la gestion d'équipements communautaires notamment : voiries de la ZAE du Pont Rout, Jardin des Senteurs ;
- Soutien de la CAD aux Communes pour les demandes de subvention dans le cadre des politiques contractuelles ;
- Accompagnement à la mise en place de nouvelles législations / règlementations telle que l'ouverture dérogatoire au repos dominical des commerces de détail (Loi Macron) ;
- Analyse des notifications de ventes SAFER pour le compte des Communes, afin d'alerter sur des ventes suspectes (urbanisme / agriculture) ;
- Achats groupés, dans l'attente de la création d'un service mutualisé de mise en concurrence.

2.2 Formes privilégiées de la mutualisation en 2017



Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_027-DE

L'accompagnement et l'ingénierie apportées aux Communes, le plus souvent de manière informelle, représente la forme privilégiée de mutualisation en 2017 (**68% des actions prévues au Catalogue de l'offre de service**). Les équipes de l'intercommunalité et en particulier, la Direction du Patrimoine et de l'Ingénierie aux Communes, ont apporté tout au long de l'année une expertise poussée aux communes (évitant l'intervention payante d'un prestataire).

Exemples d'assistance et conseils aux communes :

- ⇒ AMO pour la Commune d'Ampus : avis technique par rapport à l'arrêté de péril déposé sur un immeuble situé sur la place du village,
- ⇒ AMO pour la Commune de Sillans la Cascade : assistance au projet de réhabilitation de la cour du château,
- ⇒ Suivi et coordination des marchés relatifs à la mise en œuvre du schéma d'accessibilité : mise aux normes « handicapés » des ERP et IOP publics.

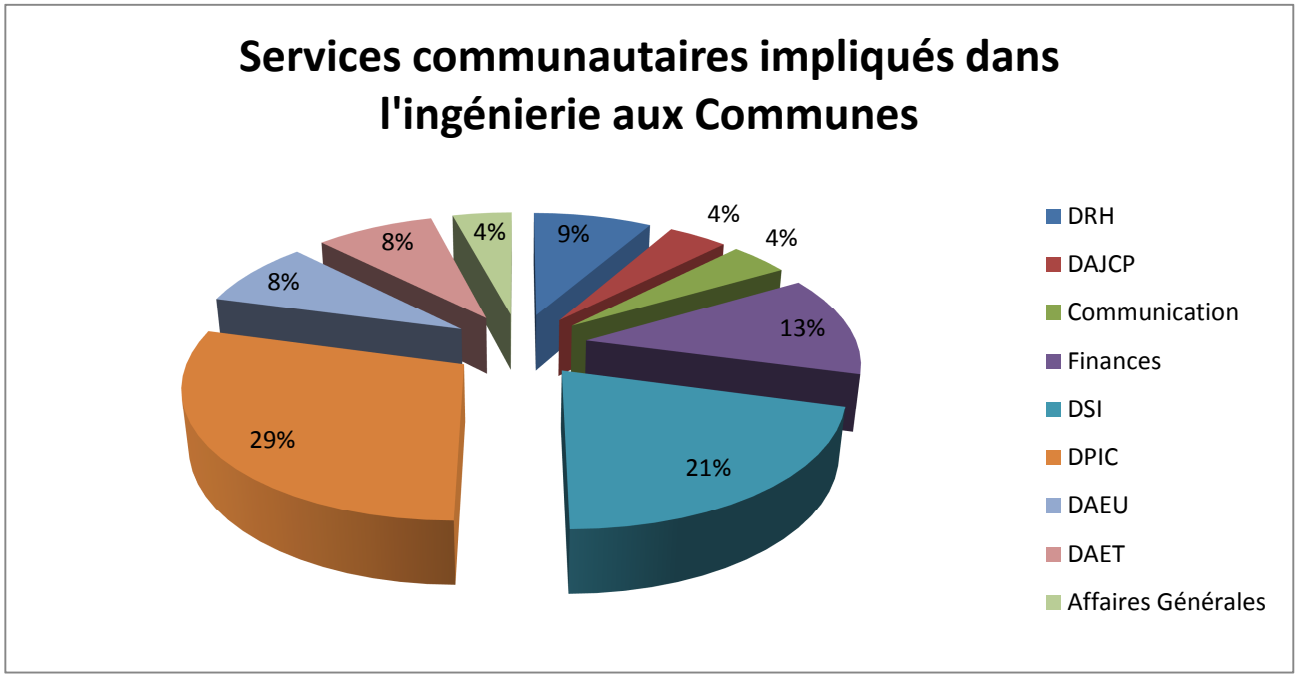
Les procédures de mutualisation formelles les plus utilisées sont **la mise à disposition et la prestation de service (15%)**. En effet, la souplesse de mise en œuvre de ces procédures assure une **réactivité organisationnelle** entre la CAD et les communes, gage d'efficience du service public.

La mise à disposition permet le partage d'expertises et compétences ou pallie ponctuellement à un manque d'effectif. Ces mutualisations sont remboursées en fonction des frais réels. Cette pratique est fortement usitée depuis la création de la CAD, donc avant même le vote de la loi RCT de 2010.

Exemples de mises à disposition de services :

- ⇒ Mutualisation du garde champêtre intercommunal avec les Communes d'Ampus, Callas, Châteaudouble, Figanières et Montferrat.
- ⇒ Mise à disposition partielle du service technique de la Commune de Vidauban pour l'entretien de la Base de Loisirs, aménagée par la CAD.

Sous une forme plus avancée, la mise en place de prestations de services rémunérées entre la CAD et ses communes répond à une exigence de proximité, de réactivité et de cohérence de l'action publique.



Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_027-DE

3. Vers des formes plus abouties de mutualisation en 2018

3.1 La création de services communs RH et Finances

La CAD et la Commune des Arcs-sur-Argens ont poursuivi la démarche de création de deux services communs RH et Finances.

D'autres communes se sont montrées intéressées pour intégrer ce dispositif : la Commune de Vidauban et celle de Châteaudouble.

Compte-tenu de sa complexité, le dispositif nécessite en amont une concertation importante des acteurs, une harmonisation des méthodes et outils de travail.

La création effective de services communs Ressources Humaines et Finances est prévue en mai 2018.

3.2 Le lancement de projets de créations de nouveaux services communs

La CAD envisage d'accélérer la création de services communs, notamment dans les domaines de :

- Achat public : acheter de plus grands volumes permet évidemment d'avoir des prix moins élevés. Mutualiser permet également d'obtenir une meilleure qualité des produits ou des prestations.
La mutualisation des achats est également en forte hausse du fait de la complexité des marchés publics, qui nécessite une expertise de plus en plus poussée et difficile à mettre en place dans les petites collectivités.

- Système informatique (SI) : La création d'un SI mutualisé vise à garantir la fiabilité et la sécurité des SI des Communes du territoire. Elle est également source d'économie d'échelles sur les acquisitions de logiciels, de matériels et sur les coûts de maintenance.

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_027-DE

4. Effets de la mutualisation sur l'effectif et le personnel

Les principales actions mutualisées en 2017 n'ont pas été sources d'inquiétude pour les agents mutualisés. Elles ont contribué à créer du lien entre les agents communaux et intercommunaux, et ont favorisé l'émergence d'une culture territoriale commune. Elles permettent également de s'orienter, par un travail préalable entre administratifs et/ou techniciens des Communes et de l'Intercommunalité, vers à une « convergence » des politiques publiques.

Pour autant, la CAD a porté une attention particulière à l'aboutissement du projet de création de services communs RH et Finances en 2018, impliquant :
- le décloisonnement des services intercommunaux et communaux, l'harmonisation des procédures-métiers et le gain en professionnalisation sur ces métiers
- l'élargissement et/ou l'adaptation des missions et des responsabilités des agents,
- une réflexion sur les conditions de travail, et plus particulièrement le lieu de travail, les temps de travail, les rémunérations et les avantages sociaux.

La CAD a donc accompagné les équipes, de manière à :
- limiter l'inquiétude des agents, l'attachement à la collectivité d'origine, et favoriser la projection des agents au sein du service commun,
- favoriser l'émergence d'une culture-métier commune,
- clarifier les circuits de communication et de validation par la chaîne hiérarchique et les élus,

Les agents ont été associés au processus de mutualisation afin, d'une part, de leur offrir des garanties en termes de discussion et, d'autre part, d'éviter toute difficulté ultérieure en évoquant de façon transparente l'ensemble des modes d'organisation et gestion entre la CAD et la Commune.

La qualité du dialogue social est également essentielle pour que la DRH devienne moteur du changement. Il faut expliquer, concerter et négocier pour enrichir la prise de décision et s'assurer que les mesures envisagées soient bien comprises.

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_027-DE

ANNEXE : état exhaustif de la mise en œuvre du schéma de mutualisation des services entre la CAD et ses Communes

Référence catalogue	Service référent	Modalités d'organisation	Objet de mutualisation	Outil de mutualisation	Etat d'avancement	Date de démarrage	Date de fin	Collectivités concernées	Coûts/moyens	Remarques relatives aux actions mutualisées
1.1	**DRH**	Formel	Animation du réseau de référents RH	Divers : ingénierie…		2015	Durée indéterminée	Toutes	Temps agents CAD (non estimé)	27 avril 2017, puis 14/12/2017
1.2	**DRH**	Formel	Plan de Formation Mutualisée - organisation et suivi des formations	Divers : ingénierie…		2016	Durée indéterminée	Toutes	Temps agents CAD (non estimé) + accompagnement du CNFPT	12 domaines de formations mutualisés en 2017.
1.3	**Finances**	Formel	Mise en place d'un réseau de référents finances							
1.4	**Affaires Générales**	Formel	Mise en place d'un réseau de diffusion d'une base documentaire							
1.5	**DPIC**	Formel	Création d'un réseau de référents des services techniques (travaux / gestion patrimoine)							
Hors catalogue	**DAJCP**	Formel	Animation d'un réseau de référents "marchés publics"	Divers : ingénierie…				Toutes	Temps agents CAD (non estimé)	
Hors catalogue	**Communication**	Formel	Animation d'un réseau de référents communication	Divers : ingénierie…				Toutes	Temps agents CAD (non estimé)	1 réunion, thématique évoquée cette année : les réseaux sociaux.
2.1	**DRH**	Formel	Cellule d'appui dans le traitement des dossiers retraites							Le traitement des dossiers retraite sera proposé dans le cadre du service commun RH à créer.
2.2	**Sports**	Formel	Mise à disposition partielle du service technique de la Commune de Vidauban pour l'entretien de la Base de Loisirs	Mise à disposition de service		01/06/2017	Durée indéterminée	CAD et Vidauban	47 000€TTC max, hors consommables et entretien des pompes	
2.3	**Finances**	Informel	Assistance, conseils, appui en ingénierie aux communes : conseils sur les emprunts	Divers : ingénierie…		février-17	février-17	Figanières, Trans, St Antonin	Temps agents CAD (non estimé)	
2.3	**Finances**	Informel	Assistance, conseils, appui en ingénierie aux communes : préparation budgétaire	Divers : ingénierie…		février-17	février-17	Châteaudouble	Temps agents CAD (non estimé)	
2.4	**Finances**	Formel	Observatoire de la Fiscalité	Divers : ingénierie…		01/01/2014	Durée indéterminée	Les Arcs, Trans, Flayosc, Montferrat, Salernes, Draguignan, St Antonin	Temps agents CAD (non estimé)	2020 : création d'un service commun
2.5	**DAJ**	Formel	Prestation d'ingénierie sur les contrats d'assurance : AMO assurance			à définir	à définir	Recensement des besoins au 25/07/2017 : une commune intéressée		A reporter en 2018, si les Communes le demandent.
2.6	**DSI**	Informel	Conseil et assistance au développement et à la maintenance de systèmes d'information : changement de logiciel RH - Finances pour la Commune de Lorgues	Divers : ingénierie…		mai-17	mai-17	Lorgues	Temps agents CAD (non estimé)	
2.6	**DSI**	Informel	Ingénierie technique-Audit réseau	Divers : ingénierie…		septembre 17		Ampus	Temps agents CAD (non estimé)	
2.6	**DSI**	Informel	Assistance changement logiciels Evaluation des besoins de la mairie en termes d'évolution de ses solutions logicielles et adéquation à l'offre du SICTIAM Mise en œuvre du plan de service	Divers : ingénierie…		juillet 17		Taradeau	Temps agents CAD (non estimé)	
2.7	**DSI**	Formel	Ingénierie Gestion Relation Citoyen							A étudier dans le cadre d'un service commun.
2.8	**DPIC**	Informel	Assistance, conseil, appui en ingénierie aux communes en matière de gestion préventive active du patrimoine	Divers : ingénierie…						Réalisé au coup par coup, en fonction des demandes. Pas de demande des communes en 2017.

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_027-DE

2.9	**DPIC**	Informel	Ingénierie aux Communes pour la création de nouveaux équipements ou la réhabilitation de l'existant : AMO Réhabilitation piscine de La Roque Esclapon	Divers : ingénierie…		févr-17	Restitution dossier technique le 03/03/2018	La Roque Esclapon	Temps agents CAD (non estimé)	
2.9	**DPIC**	Informel	Ingénierie aux Communes pour la création de nouveaux équipements ou la réhabilitation de l'existant : avis technique par rapport à l'arrêté de péril déposé sur un immeuble situé sur la place du village	Divers : ingénierie…		févr-17	Restitution le 28/02/2017	Ampus	Temps agents CAD (non estimé)	
2.9	**DPIC**	Informel	Ingénierie aux Communes pour la création de nouveaux équipements ou la réhabilitation de l'existant : assistance projet de réhabilitation cour du Château	Divers : ingénierie…		févr-17	Restitution le 22/02/2017	Sillans la Cascade	Temps agents CAD (non estimé)	
2.10	**DPIC**	Informel	Suivi et coordination des marchés relatifs au schéma d'accessibilité	Divers : ingénierie…		févr-17	déc-17	Communes du groupement de commande	Temps agents CAD (non estimé)	
2.10	**DPIC**	Informel	AMO pour consultation des entreprises et notification des marchés de travaux de voirie sur la commune	Divers : ingénierie…		févr-17	mai-17	Châteaudouble	Temps agents CAD (non estimé)	
2.11	**DPIC**	Informel	Conseil en énergie partagée							
2.12	**DPIC**	Formel	Mutualisation de biens matériels entre la CAD et les communes, et entre les communes							
Hors catalogue	**DPIC**	Formel	Entretien par la Commune des Arcs/Argens des espaces verts attachés aux voiries de la ZAE Pont Rout	Prestation de service		01/10/2016	Durée indéterminée	Les Arcs/Argens	3 200 € HT	Poursuite exécution de la convention
Hors catalogue	**DPIC**	Formel	Mise à disposition personnel communal pour l'entretien du Jardin des senteurs	Mise à disposition de service		01/04/2016	31/03/2019	Figanières	11 000 €TTC	Poursuite exécution de la convention
3.5	**DAEU**		Assistance des communes à la rédaction des recours gracieux liés à l'instruction des autorisations d'urbanisme	Divers : ingénierie…		01/01/2017	31/12/2017	Toutes les Communes qui en font la demande	Temps agents CAD (non estimé)	
Hors catalogue	**DAET**	Informel	Appui des Communes à la mise en œuvre de la nouvelle législation relative aux ouvertures dérogatoires au repos dominical des commerces de détail - Loi Macron	Divers : ingénierie…		2017	2017	Conseils à toutes mais surtout Draguignan, les Arcs, Vidauban, Salernes, Lorgues, Trans en Provence, le Muy	Temps agents CAD (non estimé)	
Hors catalogue	**DAET**	Informel	Analyse notifications de ventes SAFER - alerte sur ventes suspectes (urbanisme / agriculture)	Divers : ingénierie…		2016	récurrent	Toutes	Temps agents CAD (non estimé) + Coût CIF SAFER (16 000 €/an)	
Hors catalogue	**Affaires Générales**	Informel	Demandes de subvention dans le cadre des politiques contractuelles	Divers : ingénierie…		fin 2016	En cours	Toutes les communes	Temps agents CAD (non estimé)	
3.1	**DRH**	Formel	Création d'un service commun santé, hygiène et sécurité au travail							A étudier dans le cadre du service commun RH à créer
3.2	**DRH**	Formel	Services communs RH Les Arcs et Vidauban	Service commun		Action commencée	Durée indéterminée	CAD, les Arcs/Argens et Vidauban	Au stade de la préparation, temps agents CAD + Communes (non estimé)	Le projet a pris du retard. Création effective du service à compter du 1er mai 2018
3.2	**Finances**	Formel	Services communs Finances Les Arcs	Service commun		Action commencée	Durée indéterminée	CAD, les Arcs/Argens	Au stade de la préparation, temps agents CAD + Communes (non estimé)	Le projet a pris du retard. Création effective du service à compter du 1er mai 2018
3.3	**Finances**	Formel	Mutualisation des mandats et des titres							A étudier dans le cadre du service commun Finances à créer
3.4	**DAJ**	Formel	Création d'un service mutualisé de mises en concurrence							Ingénierie aux communes pour monter les marchés. A étudier en 2018
3.5	**DAEU**	Formel	Instructions des autorisations d'urbanisme, prestations complémentaires	Service commun			Durée indéterminée	Toutes les communes (hors Draguignan)	Temps agents CAD (non estimé)	

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_027-DE

3.6	**DAEU**	Formel	Assistance aux communes dans l'élaboration de documents d'urbanisme ou de projets urbains	Divers : ingénierie…		2016	Durée indéterminée		Temps agents CAD (non estimé)	Réalisé au coup par coup, en fonction des
3.7	**DAEU**	Formel	Création d'un service de gestion immobilière							
3.8	**DSI / SIG**	Informel	Application de gestion des ADS	Divers : ingénierie…			Durée indéterminée	Toutes les communes (hors Draguignan et 4 nouvelles 2017)		En lien avec instruction des autorisations d'urbanisme (cf. 3.5)
3.8	**DSI / SIG**	Informel	Prestations du service SIG	Divers : ingénierie…			Durée indéterminée	Toutes les communes et la CAD		
3.8	**DSI / SIG**	Formel	Application DICT.fr	Groupement de commande		04/04/2017	2021	Toutes les communes (hors Lorgues et 4 communes intégrées en 2017)		
3.8	**DSI / SIG**	Formel	AMO Topographie	Groupement de commande		19/09/2017	mi-2018	Toutes les communes		Subvention AE RH et prestations
3.9	**DRH**	Formel	Mutualisation du garde champêtre intercommunal avec de la Commune de Figanières	Mise à disposition de service		09/05/2017	Durée indéterminée	CAD et Figanières (Ampus, Châteaudouble, Callas, Montferrat)		
Hors catalogue	**Transport**	Formel	Fourniture de carburant	Groupement de commande		01/06/2016	Fin de marché	CAD et Draguignan		

Légende :

Actions en cours

Actions à réajuster

Actions à engager